

Propos du vignoble : sur le mur...

Autor(en): **Mat.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

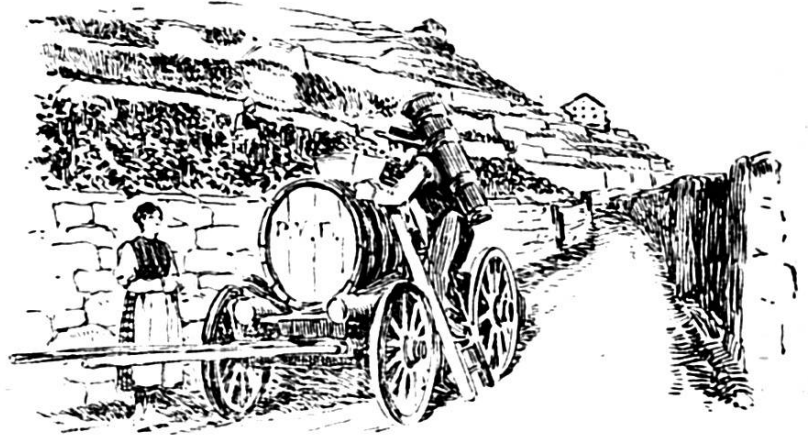
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROPOS DU VIGNOBLE

Sur le mur...



Septembre a passé avec ses journées mi-soleil, mi-brouillard, avec ses orages et ses brusques sautes de température. La neige a déjà blanchi les montagnes. Et le vigneron se dit, en voyant tomber la pluie, que ses raisins auraient encore bien besoin de soleil.

Dans les vignes, surtout dans celles situées à proximité des vergers, les oiseaux se régalent et... vendangent avant les propriétaires. C'est souvent ainsi ! Pendant la dernière guerre, je m'amusaï (façon de parler) à observer les gracieuses mésanges qui vidaient les coques de mes pavots. Cramponnées à la tige, elles donnaient quelques coups de bec sous la capsule et les graines minuscules leur coulaient dans le gosier comme une petite fontaine.

S'il y a des maraudeurs emplumés, il y en a d'autres. Au bord des chemins et sentiers du vignoble, on voit souvent le long des murs des grappes auxquelles il manque déjà bien des grains. C'est tentant, j'en conviens.

Les gardes champêtres ont l'œil aux aguets et font la vie dure aux amateurs de fruit défendu.

Voici, à ce propos, quelques extraits de rapports de gardes champêtres datant du siècle dernier, il y a une septantaine d'années.

« Rapport pour avoir enlevé quelques grains de raisin que j'évalue à une petite grappe. Idem pour avoir enlevé un certain nombre de grains de raisins que j'évalue à deux petites grappes. »

Un autre écrivait :

« Je déclare avoir pris en contravention la femme X... ayant cueilli une grappe de raisin sur un voisin et une deuxième sur un autre, et je n'ai pas pu constater le tout. J'ai dû prendre la hotte et la porter à M. le syndic dont nous avons fait la visite (du syndic ou de la hotte ?). La hotte contenait des haricots et, dessous, beaucoup de grappes de raisins violets et blancs. »

« J'ai eu l'occasion de prendre en contravention Mme Y... pour avoir enlevé plein son tablier de noix que j'ai taxé à un demi-quarteron. »

Rapport contre une troisième dame qui a (je respecte l'orthographe) « cueilli des bêches » aux Ruvines.

En voulez-vous encore ?

« Le soussigné déclare avoir vu le fils Z... prendre un osier, puis des pommes... Les personnes lésées ne veulent pas pardonner. Ainsi donc, veuillez, M. le syndic, donner suite à ce rapport. »

On ne badinait pas dans ce temps-là.

Quelquefois, ça tournait mal ! Deux gamins tremblaient des prunes dans un verger. Surpris par le garde champêtre qui faisait sa tournée, ils sautent à bas de l'arbre et détalent. L'un d'eux fait une chute. Et le gardien de la loi écrit :

« Je n'ai pu connaître les maraudeurs que lorsque j'en ai trouvé un, couché, avec la jambe gauche démise. » Des prunes qui sont revenues cher !

Un garde notait dans son carnet : « Reçu 1 fr. 50 pour 2 grains de raisin ». (C'était en 1884. Maintenant, à combien reviendraient-ils, ces deux grains ?)

Une mère de famille, peu fortunée, écrivait aux autorités :

« Je suis très étonnée de recevoir une lettre de la Municipalité pour payer 2 fr. 60 pour ma fille, pour avoir ramassé une mauvaise poire dans la campagne de M... Le garde ne l'a pas vue et il a seulement vu le restant de poire. Jamais je ne l'envoie en ville sans l'avertir de ne rien toucher. Je suis bien fâchée de ça, Monsieur, je me recommande à votre grande bonté de bien vouloir me baisser cette amande... »

De nos jours, certains ont moins de scrupules et se gênent fort peu. Tel cet automobiliste qui, l'an passé, dit-on, dans un endroit écarté, cueillait des raisins dans un cageot, à la lueur d'une lampe de poche.

Changeons de sujet, voulez-vous ?

Les communes de Lavaux bordant le Léman possèdent toutes des forêts sur les monts dans le Grand et le Petit Jorat. Cela date du début du siècle dernier, au moment où se sont partagées les grandes paroisses politiques d'alors.

De bonnes relations se sont établies entre les gens du haut et ceux du bas. On les resserre à l'occasion.

Il y a quelque temps, les autorités de Cully inauguraient le « Chemin communal du Grand Jorat », le premier tronçon d'un ensemble de voies permettant une meilleure dévestiture de ces forêts communales et, par là même, un « rendement » plus grand du capital forestier.

Ce fut une charmante rencontre et une sympathique journée passée en pleine nature. Citons, parmi les invités, M. le préfet du district, l'inspecteur forestier d'arrondissement, les maîtres

des travaux, les délégués des communes du cercle et notre ami Jean des Biolles, bien connu des lecteurs du *Nouveau Conteur vaudois*, le secrétaire-chantre-poète des « Amis de la forêt ».

Et là-dessus, bonnes vendanges car... les maraudeurs n'auront pas tout pris !

Mat.



Du vin de „Chez nous ” qui donne de l'esprit

N'est-ce point celui qui inspira ces textes parus dans la rubrique « Les Stands qu'il faut visiter » du Comptoir 1955 :

A bons rires... bon Riex !

Or, ce Riex-là, ce Riex d'attaque à goût de « Rebâille m'ein mèn », ce ne peut être que du Riex de la « Maison Blanche » dégusté et vendu chez Held, à Cully.

Grand dilateur de rate, épargnant le foie, c'est le Riex que l'on offre fièrement aux amis !

Ce Riex.. vous rit au nez !

Certes pas pour se moquer de vous, mais bien parce qu'il entend vous mettre de bonne humeur dès que vous avez le verre en main. Faites-en l'expérience chez Held, à Cully.

« Maison Blanche » ou « Boillattaz au Cavalier » sont vins de maître, fierté du cafetier.

Goûtez-y ! Nous vous disons d'avance : Santé ! conservation !